

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-et-unième session du Comité pour les plantes
Veracruz (Mexique), 2 – 8 mai 2014

RESUME DE LA SEANCE

Adoption du résumé PC21 Sum. 1(PC21 Sum. 1)

Le Comité adopte le résumé PC21 Sum. 1 avec les modifications suivantes:

- Point 6.1 de l'ordre du jour : Supprimer « États-Unis d'Amérique » dans la composition du groupe de travail PC21 WG1, et ajouter : Le Comité invite les États-Unis d'Amérique à participer au travail du groupe PC21 WG1 en partageant le tableau montrant comment le Comité pour les plantes soutient la « Vision stratégique CITES : 2008-2020 ».

Adoption du résumé PC21 Sum. 2(PC21 Sum.2)

Le Comité adopte le résumé de la séance PC21 Sum. 2.

6. Planification stratégique du Comité pour les plantes pour 2013-2016 (CoP16-CoP17)

6.1 Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2020 (résolution Conf. 16.3)(PC21 WG1 Doc.1)

Le Comité adopte les recommandations du document PC21 WG1 Doc. 1 avec les modifications suivantes:

Page 1, dans la partie composition, supprimer : « Parties : États-Unis d'Amérique ».

- page 5, section « Priorité et personne responsable » pour les décisions « Rapport sur le commerce de plantes reproduites artificiellement » et « Examen des obligations en matière de rapports », supprimer« et Amérique du Nord (M. Benitez) ».
- page 6, section « Priorité et personne responsable » pour les décisions concernant « viande de brousse » et "*Hoodia* spp." modifier le texte comme suit : « ~~Rep. Africa~~ Suppléant du représentant d'Afrique (M. Luke) ».
- page 6, section « Priorité et personne responsable » pour la décision concernant « les taxons produisant le bois d'Agar (*Aquilaria spp.* et *Gyrinops spp.*) » modifier le texte comme suit : ~~Rep. Asia (Ms. Al-Salem and Ms. Zhou~~ Représentante d'Asie (Mme Zhou) et suppléante du représentant d'Asie (Mme Al-Salem) ».
- page 6, section « Priorité et personne responsable » pour la décision concernant « Annotations pour les espèces d'arbres inscrites aux Annexes II et III » modifier le texte comme suit : « ~~Portugal~~ Suppléant du représentant d'Europe (M. Carmo) ».

Le Comité prend note que le suppléant du représentant d'Europe (M. Carmo) propose d'aider le responsable, M. Beltetón, pour sur la décision 16.159 concernant les espèces d'arbres néotropicales.

18. Arbres

Concernant le groupe de travail intersessions sur les plantations et reproduction artificielle d'arbres, le Comité convient d'inviter le représentant d'Afrique, M. Hafashimana, à en devenir membre, et demande aux représentants and suppléants des représentants d'Afrique de l'aider à identifier les Parties de la région pouvant être intéressées à se joindre au groupe de travail intersessions.

Le Comité demande au Secrétariat d'aider le groupe de travail intersessions, le cas échéant, *inter alia* en diffusant des Notifications aux Parties, si nécessaire.

12. Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II [résolution Conf. 12.8 (Rev.CoP13)](PC21 WG2 Doc.1)

Le Comité adopte les recommandations du document PC21 WG2 Doc. 1 avec les modifications suivantes:

- page 2 sous Recommandations”, remplacer “*Carnegieia giganteum*” par *Carnegieia gigantea*.
- sur le tableau pages 2 et 3, dans la colonne titrée « Recommandations », supprimer les occurrences de la phrase « Les problèmes identifiés n'ont aucun lien avec la mise en œuvre des paragraphes 2 (a), 3 ou 6 (a) de l'Article IV; recommandation rédigée ».
- page 3, sur la ligne du tableau concernant *Euphorbia itremensis*, modifier le texte de la colonne « Recommandation » comme suit : « ~~Catégorie confirmée et supprimée de l'étude. Les problèmes qui sans lien avec la mise en œuvre de l'Article IV paragraphes 2 (a), 3 ou 6 (a) sont identifiés et la recommandation rédigée.~~ ».
- page 3, sous « Recommandations: Les problèmes identifiés n'ont aucun lien avec la mise en œuvre des paragraphes 2 (a), 3 ou 6 (a) de l'Article IV » remplacer: “Les Autorités CITES doivent examiner leur méthode de prélèvement, gestion, analyse du commerce et rapport pour ces espèces, identifier les raisons de l'imprécision et des manques dans les données et mettre en place des mécanismes pour les corriger et en faire rapport au Secrétariat avant la PC22 » par le texte suivant : « Le Secrétariat est prié d'enquêter sur les grandes divergences entre le commerce déclaré par les Parties importatrices et les Parties exportatrices de certains taxons, aux fins d'obtenir des statistiques sur le commerce pour l'Étude du commerce important donnant une image plus fidèle du commerce réel. »

18. Arbres

18.3 Ébènes (*Diospyros* spp.) et palissandres (*Dalbergia* spp.) de Madagascar (décision 16.152)(PC21 WG3 Doc. 1)

Le Comité adopte les recommandations du document PC21 WG3 Doc. 1 avec les modifications suivantes:

- page 2, paragraphe b), septième recommandation, modifier le texte comme suit : « Madagascar, mène à son terme, en urgence, le processus nécessaire pour être membre de l'OIBT ~~et le Secrétariat CITES considère toujours cette question comme une priorité afin de bénéficier de l'assistance financière et technique du programme OIBT-CITES.~~ »
- page 2, paragraphe b), dernière recommandation, modifier le texte comme suit : Une référence normalisée pour *Dalbergia* et *Diopsyros* doit être préparée le plus tôt possible ~~et en ce qui concerne *Dalbergia* une liste provisoire doit être disponible d'ici la prochaine session du Comité permanent de la CITES~~ le Comité convient que le spécialiste de la nomenclature doit préparer une liste d'espèces et ce document d'information doit être disponible pour la 65^e session du Comité permanent de la CITES.

14. Examen du matériel d'identification et d'orientation (décision 16.59)

14.1 Glossaire des produits en bois d'agar (décision 16.155)(PC21 WG4 Doc.1)

Le Comité adopte les recommandations du document PC21 WG4 Doc. 1.

Le Comité demande que la suppléante du représentant d'Asie (Mme Al-Salem) s'organise en parallèle durant l'atelier sur le bois d'agar en Inde en 2015, pour recueillir les retours des participants et des États de l'aire de répartition sur le Glossaire des produits de bois d'agar (*Glossary of Agarwood Products*) présenté dans le document PC21 Doc. 14.1.

Concernant la recommandation 6, le Comité prend note du commentaire du Secrétariat signalant que la décision 15.95 (Rev. CoP16) ne mentionne pas les problèmes de lutte contre la fraude ou d'évaluation du glossaire des produits de bois d'agar parmi les sujets de débats de l'atelier.

19. Examen périodique des espèces inscrites aux Annexes I et II [résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP16)](PC21 WG5 Doc.1)

Le Comité adopte les recommandations du document PC21 WG5 Doc. 1 avec les modifications suivantes:

- page 2, sous « Recommandations », paragraphe a), ajouter PNUE-WCMC dans les membres du groupe de travail intersessions.

Le Comité note un léger séisme.

20. Nomenclature normalisée [résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP16)](PC21 WG6 Doc. 1)

Le Comité adopte les recommandations du document PC21 WG6 Doc. 1.

16. Rapports sur le commerce des plantes reproduites artificiellement [décision 14.40 (Rev. CoP16)](PC21 WG7 Doc. 1)

Faute de consensus sur les recommandations du document PC21 WG7 Doc. 1, le Comité décide de demander au Comité permanent de prévoir plus de temps, lors sa 65^e session, pour la mise en œuvre de la décision 14.40 (Rev. CoP16), et de faire rapport à sa 66^e session.

Le Comité établit un groupe de travail intersessions sur le point 16 avec le mandat suivant :

- a) conformément à la décision 14.40 (Rev. CoP16), et en tenant compte du rapport du Secrétariat, déterminer s'il y a des taxons inscrits à l'Annexe II pour lesquels des rapports détaillés sur le commerce de spécimens reproduits artificiellement « est moins pertinent » ;
- b) étudier les différentes options pour la révision des rapports sur le commerce de plantes reproduites artificiellement de taxons inscrits à l'Annexe II, présentées Annexe 2 du document PC21 Doc. 16 ; et
- c) présenter un rapport avec conclusions et recommandations proposées à la 22^e session du Comité pour les plantes pour examen

La composition suivante est retenue:

Coprésidents: La représentante suppléante d'Amérique du Nord (Mme Sinclair) et Suisse;

Members: La représentante d'Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes (Mme Rivera);

Parties: Afrique du Sud, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Italie, Mexique et Suisse ; et

OIG et ONG : PNUE-Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (PNUE-WCMC) et *Species Survival Network*.

21. Rapports régionaux

21.1 Afrique (PC21 Doc. 21.1)

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document PC21 Doc. 21.1.

21.2 Asie (PC21 Doc. 21.2)

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document PC21 Doc. 21.2.

21.3 Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (PC21 Doc. 21.3)

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document PC21 Doc. 21.3.

21.4 Europe (PC21 Doc. 21.4)

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document PC21 Doc. 21.4.

21.5 Océanie..... (PC21 Doc. 21.5)

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document PC21 Doc. 21.5.

22. Autres questions *Pas de document*

Concernant les points 18.2.1 et 18.2.2 de l'ordre du jour, le Comité convient que les représentants d'Asie (M. Fernando) et d'Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes (Mme Rauber Coradin et Mme Rivera) soutiennent les coprésidents support du groupe de travail sur les espèces d'arbres néotropicales et facilite les communications.

Adoption du résumé PC21 Sum. 3 (PC21 Sum.3)

Le Comité adopte le résumé PC21 Sum. 3 avec les modifications suivantes :

- page 1, point 8.2, au deuxième paragraphe, modifier le texte comme suit : « Le Comité pour les plantes encourage les Parties à décrire leurs progrès concernant la mise en œuvre de la résolution Conf. 16.5 à leurs représentants régionaux du Comité ~~pour inclusion dans les rapports de ces derniers aux sessions du Comité pour les plantes.~~ »
- page 2, point 9.2, dernière ligne du troisième paragraphe, modifier le texte comme suit : « ...aux différentes formes de ~~plantes vivantes~~ vie de la flore ; »
- page 3, point 18.2.2, modifier le texte comme suit : « En lien avec la mise en œuvre de la décision 16.159, le Comité élit M. Belletón (Guatemala) à la présidence et Mme Núñez (Pérou) à la vice-présidence du groupe de travail sur les espèces d'arbres néotropicales. »

23. Date et lieu de la 22e session du Comité pour les plantes *Pas de document*

Le Comité accepte l'offre de la Géorgie d'accueillir sa 22^e session en 2015.

24. Allocutions de clôture *Pas de document*

La Présidente du Comité pour les plantes remercie le Mexique d'avoir accueilli la session du Comité pour les plantes, ainsi que la session commune avec le Comité pour les animaux ; la Géorgie pour sa proposition d'accueillir la prochaine session ; tous les organisateurs et le personnel de la session ; les membres du Comité ; les Présidents du Comité pour les animaux et du Comité permanent, les participants, les interprètes et le Secrétariat pour leur travail et leur apports. Au nom du Comité, le représentant d'Amérique du Nord (M. Benitez) félicite et remercie la Présidente pour le temps consacré à l'exercice de ses responsabilités et pour ses capacités d'encadrement.

Le Président clôt la session.